

Règlement du Trail nocturne « La Frontale »

1 – Lieu, date et nature de la compétition

Cette 1ère édition du Trail nocturne « LA FRONTALE », se déroulera le 14 janvier 2017 dans les communes de St Jean les deux Jumeaux et Changis sur Marne. Le départ de la course aura lieu à 18h00 à la salle des sports de St Jean les deux jumeaux en face de l'église.

Deux épreuves « nature » sont proposées : un **13 km** et un **21 km**.

Le circuit est composé de deux boucles distinctes : une 1^{ère} boucle de 13 kilomètres sans difficulté particulière et une 2^{ème} boucle de 8 kilomètres plus technique. Les participants au 21 km emprunteront les deux boucles.

Les plans et profils de la course sont disponibles sur le site de l'épreuve. www.evenements77660.fr

2 – Organisateur

Saint-Jean Animations

Mairie de Saint-Jean-les-deux-Jumeaux
46 rue Raymond Poincaré 77660 Saint Jean les Deux Jumeaux.
Téléphone : 01 64 35 90 12
Mail : organisation@evenements77660.fr
Site internet : www.evenements77660.fr

3 – Conditions de participation

a – Catégorie d'âge :

L'épreuve est ouverte à tous compétiteurs rentrants dans les catégories suivantes :

- JUNIORS 1999/ 1998 (avec autorisation parentale pour les mineurs)
- ESPOIRS 1997 / 1996 / 1995
- SENIORS 1994 / 1978
- MASTERS 1977 et avant

b – Certificat médical :

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (liste disponible sur <http://www.sports.gouv.fr/index/acteurs-du-sport/lesfederations/liste-des-federations-sportives-2742>), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- soit d'une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- soit d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire ;
- soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

[Certificat médical.pdf](#)

c – Droit d'inscription :

Le droit d'inscription est de :

- 15 € pour la course de 13 km .
- 20 € pour la course de 21 km.

Et comprend :

- la participation aux frais d'organisation
- le ravitaillement en cours d'épreuve
- une récompense
- soupe chaude à l'arrivée

Payable par chèque lors de l'envoi du dossier d'inscription.

[Fiche d'inscription.pdf](#)

d – Clôture des inscriptions

La clôture des inscriptions est fixée au 14/01/2017 à 17h30.

Le nombre de participant toutes courses confondues est limitée à 300. Le cas échéant, les inscriptions seront clôturées avant les dates indiquées ci-dessus.

e – Mineurs

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

[Autorisation parentale.pdf](#)

f – Dossard

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation.

g – Matériel de sécurité

L'athlète devra obligatoirement présenter avant le départ le matériel de sécurité suivant :

Lampe frontale

Tout abandon de tout ou partie de ce matériel durant la compétition est interdit, il entraînera la disqualification de l'athlète.

Il est également conseillé de s'équiper du matériel suivant : Paire de chaussure de trail, Téléphone portable, Vêtement fluo et/ou réfléchissant, Sifflet.

h – Rétraction

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation. Sauf cas particuliers étudiés par la direction de course.

i – Acceptation du présent règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

4 – Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

5 – Assurances

a – Responsabilité civile

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par une police assurance souscrite auprès de *LA MACIF*.

b – Assurance dommages corporels

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

6 – Règles sportives

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

a – Limites horaires

Le temps maximum alloué pour la course est de 2 heures pour le 13 KM et de 3 heures pour les 21 km. Passés ces délais, les concurrents seront considérés comme hors-course, pourront continuer sous leur seule responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du Code de la Route.

b – Chronométrage

Le chronométrage sera assuré par les bénévoles via le scan d'un code barre imprimé sur le dossard ou par un système de puces électroniques.

Deux points de contrôle visuels seront positionnés en cours de parcours.

7 – Classements et récompenses

a – Classements

Il sera établi comme suit :

- Scratch toutes catégories confondues
- Juniors (Hommes et Femmes)
- Espoirs (Homme et Femmes)
- Séniors (Hommes et Femmes)
- Masters (Hommes et Femme)

b – Récompenses

- Coupe aux 3 premiers de chacune des catégories (Juniors, Espoirs, Séniors, Masters).
- T-shirt à tous les arrivants.
- 15 lots seront remis à des concurrents dont le dossard aura été tiré au sort.

d – Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et sur le site internet suivant :

www.evenements77660.fr

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique cil@athle.fr).

8 – Ravitaillements

Postes de ravitaillement de la première boucle de 13 km :

- km 4,5
- km 11

Postes de ravitaillement de la deuxième boucle de 8 km pour le parcours de 21 km :

- km 14
- km 17

9 – Sécurité et soins

a – Voies utilisées

- 1 – La compétition se déroule sur des voies totalement fermées à la circulation,
- 2 – La compétition se déroule en partie sur des voies ouvertes à la circulation,
- 3 – La compétition se déroule sur pistes ou chemins en milieu naturel.

b – Sécurité des concurrents

La sécurité est assurée par 2 médecins et 6 secouristes.

Un médecin sera positionné à l'arrivée et un médecin circulera sur le parcours sur un quad.

c – Entraide entre concurrents (trails)

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente de secours.

d – Stands de récupération

Il est prévu à l'arrivée un stand de récupération avec kinésithérapeutes.

10 – Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

11 – Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans.

12 – Force majeure

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

13 – Annulation

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés d'une partie de leurs frais d'engagement, et ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.